

ARRÊTÉ N°01-RTM/2015 DU 08 JANVIER 2015

**PORTANT PRISE EN CHARGE DE LA MISSION D'UNE EXPERTE CANADIENNE DE LA SOCIÉTÉ
SAGARIS POUR EFFECTUER UN AUDIT INTERNE ISM**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 22 mars 2011 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires ;
- VU** l'entrée en vigueur du Code international de gestion de la sécurité depuis le 1^{er} juillet 2002 pour tous les navires d'un tonnage supérieur à 500 (UMS) ;
- VU** les crédits inscrits au Budget Primitif 2015 du Service Public de la Desserte Maritime en Passagers – SPDMP- ;
- VU** les nécessités de service ;
- SUR** proposition de la Directrice de la Régie Transports Maritimes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Une experte canadienne de la société SAGARIS, Madame Rebecca KEEN, est désignée pour réaliser un audit interne ISM de la Régie Transports Maritimes du 23 au 28 janvier 2015.

ARTICLE 2 : Les frais de transport et de séjour de Madame Rebecca KEEN seront pris en charge sur les crédits affectés pour l'exercice 2015 au chapitre 011 du budget du Service Public de la Desserte Maritime en Passagers.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Régie Transports Maritimes, la Direction des Finances et de la Logistique de la Collectivité et le Directeur des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 02 JAN. 2015

Transmis au représentant de l'État
Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président

Pour le Président et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Stéphane LENOIRMAND

Destinataires :
Régie de transports Maritimes
Service des Finances
Directeur des Finances Publiques

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12